



 ENVIRONNEMENT

**Normes, programmes de
certification et vérification**

Une expertise confirmée, des normes et des certifications reconnues

En affaires depuis plus de 60 ans, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est l'organisme de référence pour la normalisation et la certification au Québec. Mandaté par le gouvernement du Québec, il développe des normes consensuelles et des programmes de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

DES SOLUTIONS SUR MESURE

Les experts du BNQ développent des solutions sur mesure pour améliorer les pratiques d'affaires et la performance des organisations québécoises. Les normes et les programmes de certification du BNQ stimulent l'innovation dans de nombreux secteurs d'activité et inspirent la confiance.



**Une portée
internationale**



**Une expertise
variée et pointue**



**Un appui
à l'innovation**



**Un vaste réseau
de collaborateurs**



**Un service à la
clientèle exemplaire**

Démontrez l'engagement de votre organisation envers la protection de l'environnement

Sensibilisées aux enjeux environnementaux, les entreprises et les organisations publiques québécoises ont la volonté d'améliorer leurs pratiques en matière d'environnement et de développement durable. À l'avant-garde dans ce domaine, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) les soutient dans l'adoption de pratiques plus écoefficientes.

Retrouvez l'ensemble de nos programmes sur le site web **bnq.qc.ca**.



Le saviez-vous ?

- ✓ Plusieurs sous-produits industriels peuvent être valorisés et utilisés comme fertilisants en agriculture, en horticulture et en sylviculture.
- ✓ Des règlements découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec font référence à plusieurs certifications décernées par le BNQ, notamment pour les systèmes d'épuration des eaux résidentielles, pour les fosses septiques préfabriquées et pour les abat-poussières.



Systèmes de gestion environnementale - ISO 14001

Maitriser et prévenir

La norme ISO 14001 est reconnue internationalement, tout comme la certification délivrée par le BNQ. Elle s'adresse à tous les types d'organisations voulant implanter, maintenir à jour et améliorer un système de gestion environnementale. L'objectif est de déterminer, de hiérarchiser et de surveiller les aspects environnementaux maitrisables par l'organisation pour atténuer son impact global. La mise en œuvre d'un tel système permet aussi l'amélioration des pratiques en continu.



Systèmes de gestion de l'énergie – ISO 50001

Planifier et économiser

La norme ISO 50001 est un outil stratégique permettant aux organisations de faire un meilleur usage de l'énergie consommée grâce à une bonne planification et à un suivi rigoureux. L'amélioration continue de la performance énergétique menant à une réduction de la production des gaz à effet de serre (GES) peut de surcroit générer des économies notables et une amélioration de la productivité.



ASI – Aluminium Stewardship Initiative

Pour une saine gestion de l'aluminium



Ce programme de certification de l'ASI permet de reconnaître les meilleures pratiques de gestion des entreprises du secteur de l'aluminium. Il est composé de trois éléments principaux : une norme de performance en développement durable, une chaîne de traçabilité de l'aluminium et un manuel d'assurance ASI. Le BNQ, premier organisme de certification au monde à recevoir l'accréditation de l'ASI, peut auditer toute entreprise œuvrant dans la chaîne de valeur de l'aluminium (de l'extraction minière de la bauxite jusqu'aux produits finis, en passant par le recyclage) qui désire être certifiée.

Vérification de rapports de développement durable – Normes GRI et AA 1000

Responsabilité sociale d'entreprise

La préparation et la publication de rapports de développement durable nécessite que les organisations rendent disponibles plusieurs données relatives à leur performance sociale, économique et environnementale. Les normes GRI (Global Reporting Initiative) et AA 1000 (AccountAbility) fournissent l'encadrement nécessaire en matière d'évaluation et de déclaration de la performance. Dans ce contexte, le BNQ peut agir comme tierce partie dans la vérification de la conformité des rapports à ces normes, assurant la fiabilité de la démarche et des données utilisées.

Vérification de déclarations d'émissions de GES



Expertise et fiabilité

Les organisations devant déclarer leurs émissions de GES ou souhaitant participer au marché du carbone peuvent s'appuyer sur une équipe aguerrie et fiable pour vérifier leur déclaration ou les accompagner dans des projets de réduction de GES. Le BNQ travaille dans le domaine de la vérification des déclarations d'émissions de GES depuis 2003 et a été le premier organisme accrédité pour le faire par le Conseil canadien des normes (CCN), en 2010.

Systèmes de traitement autonomes des eaux usées d'origine domestique NQ 3680-910 et CAN/BNQ 3680-600

Des normes reconnues par la loi

Au Québec, la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les installations de traitement des eaux usées d'origine domestique provenant de résidences isolées soient certifiées conformes à la norme NQ 3680-910. Le BNQ propose un banc d'essai aux entreprises qui veulent faire évaluer leurs systèmes et obtenir une certification. En Ontario, tout système de traitement autonome des eaux usées résidentielles doit être conforme à la norme CAN/BNQ 3680-600 depuis janvier 2017, selon le Code du bâtiment de l'Ontario (OBC).



Composts – CAN/BNQ 0413-200

La garantie d'un compost de qualité

L'utilisation de compost comme amendement de sols constitue une excellente méthode de fertilisation à la fois économique et efficace. Les fabricants de compost doivent toutefois s'assurer que leur produit est sécuritaire pour la santé humaine et l'environnement. La norme CAN/BNQ 0413-200 spécifie les caractéristiques physiques, chimiques et microbiologiques des composts et précise la méthode d'échantillonnage et les méthodes d'analyse à utiliser pour évaluer ces caractéristiques. Cette norme s'intéresse aussi au marquage et à l'étiquetage des composts. Les fabricants qui sont en mesure de démontrer la conformité de leur produit à la norme CAN/BNQ 0413-200 peuvent être certifiés par le BNQ. Un compost certifié est la meilleure garantie de qualité pour les utilisateurs.



Amendements calciques et magnésiens – BNQ 0419-090

Des sous-produits valorisés

Pourquoi ne pas valoriser, en amendements de sols, des produits ou des sous-produits industriels provenant de fours à chaux, de fabriques de pâtes et papiers et de cimenteries, par exemple ? La norme BNQ 0419-090 détaille les caractéristiques des amendements calciques ou magnésiens provenant de procédés industriels, ainsi que les critères et les méthodes d'essai permettant d'en évaluer les caractéristiques. La certification de conformité à cette norme rassure les utilisateurs d'amendements minéraux soucieux d'obtenir un produit de qualité tout en faisant valoir la saine gestion des matières résiduelles de votre organisation.

Québec

333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7

Montréal

1201, boul. Crémazie Est, bur. 1.210
Montréal (Québec) H2M 0A6

bnqinfo@bnq.qc.ca
bnq.qc.ca

1 844 474-6367